

PROJET DE LOI RELATIF À L'ACCÉLÉRATION
DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

LES FAUSSES VÉRITÉS QUI BIAISENT LE DÉBAT

La France est-elle « en retard » dans la transition énergétique ?

Ce que l'on vous dit : avec une part de 19,3% d'énergies renouvelables dans sa consommation d'énergie en 2021, la France est en retard sur ses objectifs de 23%.
Il est donc nécessaire de multiplier les dispositifs juridiques d'exception pour accélérer le développement des énergies renouvelables intermittentes.

La réalité : ce qui compte pour le climat, ce n'est pas la part d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie, mais la part d'énergies décarbonées.
Or, à l'aune de ce critère, la France n'est pas en retard, mais très en avance sur ses partenaires européens. Grâce à l'hydraulique et au nucléaire civil - que certains de nos partenaires européens et la Commission refusent de prendre en compte pour ses bénéfices climatiques - la France atteint une part d'énergies décarbonées de 43% dans sa consommation d'énergie !
L'objectif de 23% découle de la loi de programmation pluriannuelle de 2019, qui prévoyait de fermer des réacteurs nucléaires en état de marche. Cet objectif est caduc au regard des nouvelles orientations annoncées par le Président de la République le 10 février 2022. Il n'y a donc plus lieu de s'y référer.

Les énergies renouvelables intermittentes permettront-elles d'éviter les coupures d'électricité en période de pic de consommation ?

Ce que l'on vous dit : les énergies renouvelables intermittentes nous permettront de disposer de plus d'électricité et donc de mieux faire face aux pointes de consommation, palliant ainsi les risques de coupures de courant en hiver.

La réalité : les énergies renouvelables intermittentes - éolien et photovoltaïque - ne fonctionnent que lorsqu'il y a du vent ou du soleil. Or, les périodes de tension sur le système électrique surviennent le plus souvent en hiver, notamment lors des situations de grand froid, lorsqu'il n'y a ni vent ni soleil.
Recouvrir la France entière de panneaux photovoltaïques ou d'éoliennes n'aiderait donc en rien à répondre aux besoins d'électricité lors de ces pics de consommation. Mais leur coût pèserait lourdement sur le consommateur et l'économie, avec un impact très négatif sur les paysages, l'environnement et la biodiversité.

Est-il nécessaire de développer massivement les énergies renouvelables intermittentes pour faire face à la hausse des besoins en électricité d'ici 2035 et 2050 ?

Ce que l'on vous dit : les besoins de la France en électricité vont s'accroître d'ici 2035 et 2050. Il faut donc développer toutes les sources de production d'électricité, notamment les énergies renouvelables intermittentes, comme l'éolien ou le solaire.

La réalité : la France a sous-investi dans le développement et la maintenance de son parc nucléaire depuis 15 ans. Corriger ce retard et revenir à un niveau de disponibilité d'au moins 75% est parfaitement possible, à condition d'en faire une priorité nationale et de mobiliser toute la filière comme on le fait depuis quelques mois.
Ce rattrapage sécuriserait l'approvisionnement de la France en électricité décarbonée et compétitive jusqu'à la mise en service des EPR de nouvelle génération à partir de 2030.
Affirmer que quelle que soit l'ampleur de l'effort de relance industrielle du nucléaire, il ne permettra pas de produire assez d'électricité décarbonée en 2050 sans appel aux énergies intermittentes revient à sous-estimer la capacité de la France à relever un défi qu'elle a toujours gagné chaque fois qu'elle y a mis les moyens. À défaut, la France devra développer les énergies fossiles pour faire face à ses besoins, lesquelles seront temporairement relayées par les énergies intermittentes lorsqu'il y aura du vent ou du soleil, comme en Allemagne.

... / ...

Plus d'informations :
www.cereme.fr
www.energieverite.com
www.environnementdurable.net



céremé
L'ÉNERGIE DE LA RAISON
CERCLE D'ÉTUDE RÉALITÉS ÉCOLOGIQUES



Énergie Vérité



PROJET DE LOI RELATIF À L'ACCÉLÉRATION
DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

LES FAUSSES VÉRITÉS QUI BIAISENT LE DÉBAT

Faut-il développer massivement les énergies renouvelables intermittentes en France pour sortir des énergies fossiles ?

Ce que l'on vous dit : pour sortir des énergies fossiles et produire une électricité totalement décarbonée, il est nécessaire de développer les énergies renouvelables, et notamment d'accélérer le déploiement de l'éolien et du solaire en France.

La réalité : les énergies renouvelables ne se valent pas toutes. L'hydraulique, la géothermie ou le biogaz, disponibles à tout moment et pilotables, concourent effectivement à la décarbonation de notre électricité et de notre énergie.

Et si les énergies intermittentes - éolien et solaire - permettent de limiter les émissions de gaz à effet de serre dans les pays qui dépendent majoritairement des énergies fossiles pour leur électricité, il n'en va pas de même pour la France.

Grâce au choix historique qu'elle a fait d'investir dans l'hydraulique et le nucléaire, la France dispose déjà d'une électricité décarbonée à 92%.

Elle n'a donc pas besoin de développer massivement les énergies renouvelables intermittentes, au détriment des investissements nécessaires dans les énergies décarbonées pilotables, les énergies renouvelables stockables et les économies d'énergie.

Est-ce qu'interdire l'implantation d'éoliennes dans certaines zones limiterait substantiellement les possibilités de développement de cette source d'énergie ?

Ce que l'on vous dit : augmenter la distance entre les éoliennes terrestres et les habitations ainsi qu'exclure leur implantation de certains territoires protégés réduirait à peau de chagrin l'espace disponible pour accueillir de nouvelles machines.

Ces mesures nuiraient donc substantiellement au développement de cette source d'énergie, dont le Président de la République a prévu de doubler la puissance installée d'ici 2050 dans son discours de Belfort.

La réalité : en instaurant une distance minimale de 1 000 mètres entre les éoliennes et les habitations (contre 500 mètres aujourd'hui) et en interdisant leur implantation dans les parcs naturels et zones à protéger, il resterait suffisamment d'espace sur le territoire français pour accueillir six fois plus d'éoliennes nouvelles que ce que le Président de la République a prévu dans son discours de Belfort. Ces deux mesures permettraient donc de favoriser l'acceptabilité des éoliennes et de limiter leur impact sur la biodiversité, sans renoncer aux objectifs de décarbonation de l'électricité auxquels elles ne contribuent que très marginalement.

**MESDAMES ET MESSIEURS LES PARLEMENTAIRES,
NI UN PRÉTENDU RETARD DE LA FRANCE,
NI SA SÉCURITÉ D'APPROVISIONNEMENT EN ÉLECTRICITÉ,
NE JUSTIFIENT D'ADOPTER LES DISPOSITIFS JURIDIQUES
D'EXCEPTION POUR LES ÉNERGIES INTERMITTENTES
PRÉVUS PAR LE PROJET DE LOI.**

**IL EST NÉCESSAIRE, ET ENCORE POSSIBLE,
DE FAVORISER LEUR ACCEPTABILITÉ PAR LES RIVERAINS ET
DE LIMITER LEUR IMPACT SUR LA BIODIVERSITÉ LORS DE
SON EXAMEN PAR LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE.**

Plus d'informations :
www.cereme.fr
www.energieverite.com
www.environnementdurable.net



céremé
L'ÉNERGIE DE LA RAISON
CERCLE D'ÉTUDE RÉALITÉS ÉCOLOGIQUES



Énergie Vérité

